



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

ADDENDA 2

Pour l'appel d'offres N°23-183-02
Remplacement de plancher de gymnase à l'école secondaire Lake of Two Mountains

Émis le 28 juin 2024

Cet addenda fait partie des documents de soumission originaux et doit être reconnu comme faisant partie intégrante des documents contractuels.

➤ **Modification de la date limite de réception des soumissions :**

- **Date :** ~~4 juillet 2024~~ 10 juillet 2024
- **Heure :** ~~9h~~ 9 h 30

➤ **Documents modifiés :**

- **Devis Architecture :** Veuillez prendre connaissance des modifications sur le document ci-joint.
- **Plan Architecture :** Veuillez prendre connaissance des modifications sur le document ci-joint.
- **Bordereau de prix ventilé :** Veuillez vous assurer de présenter votre soumission avec la version indiquant « **Modifié par Addenda 2** »

➤ **Question :**

« Au plan dans les notes typiques il est indiqué de réparer toutes les fissures au plancher?
Avant d'avoir enlevé le fini de plancher existant, il est difficile de voir ce qui se trouve en dessous.
Pouvez-vous mettre une allocation de quantité de fissure as réparer pour que tout le monde puisse estimer la même quantité? »

Réponse :

Voir le bordereau de prix ventilé modifié.

➤ **Question :**

« Mise a part la peinture du lignage, avons-nous d'autre chose à peindre ? »



La section de devis est très complète mais pourtant au plan, je ne vois pas d'indication de travaux de peinture à inclure (sauf du ragréage si nous abîmons les surfaces existantes)? »

Réponse :

Oui, il y a les travaux de peinture des murs et des portes pour le ragréage des surfaces à la suite des travaux de remplacement du fini de plancher, des plinthes et des seuils.

Il y a aussi la peinture des supports métalliques des butts.

Voir au plans les éléments suivants au plan (A002) :

1. Légende de Ragréage et réparations.
2. Note C06 de la Légende de construction.
3. Les notes de ragréage et réparations dans les Légendes de démolition et de construction.

Voir également l'addenda Architecture A03 pour plus de clarifications.

Aucun autre changement

Fin de l'Addenda 2



ADDENDUM N° A02

PROJET: Remplacement de plancher de gymnase
École Lake of Two Mountains
2105, rue Guy, Deux-Montagnes, QC, J8H 1W9

DATE : 2024-06-27

PROJET CSSWL° : PI183-23-P01-2

PROJET ARCH N° : 24-937-XFA

Ce document devra faire partie intégrante des documents de soumissions et devra être signé par l'entrepreneur général à qui le contrat sera accordé. L'entrepreneur général devra accuser réception de cet addenda dans sa formule de soumission, en défaut de quoi, la soumission sera nulle et non avenue.

PLANS

ARCHITECTURE

- 1- Pour la note C01 de la Légende de Construction :
 - a. Ajouter le produit **V-SPORT 710** de **Funktion** accepté par l'organisme public comme produit équivalent.
 - b. Réviser la période de garantie pour les produits à **10 ans** et l'installation à **5 ans**. La garantie de la couche d'usure est à réviser à **10 ans**.
 - c. Remplacer le tableau des caractéristiques par le tableau ci-dessous :

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES	NORME	
Matériel	—	Vinyle résilient synthétique
Couleurs	—	Voir plan pour couleurs demandées
Traitement de la surface	—	Aucun cirage à vie
Épaisseur totale	—	De 6.5 mm minimum à 7.2 mm maximum
Largeur du rouleau	—	De 1.5 m minimum à 2 m maximum
Longueur du rouleau	—	De 20 m minimum à 20.5 m maximum
Épaisseur couche d'usure	—	2.0 mm minimum
Usage prévu de la couche d'usure	ASTM F1303/F410	Type 1 – Grade 1

CARACTÉRISTIQUES SPORTIVES		
Absorption des chocs (force d'impact)	ASTM F2772	Classe 2
Déformation verticale	ASTM F2772	Passé
Rebond de ballon	ASTM F2772	Passé
Adhérence (friction)	ASTM F2772	Passé

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES		
Charge roulante	EN 1569	≤ 0.5 mm (pas de dégradation)
Résistance microbienne	ASTM G21	Pas de croissance
Classification de réaction au feu - Classe 1	CAN/ULC S102.2	FSV 135 / SDV 348 ou ASTM E648
Garantie sur tout défaut de matériel	—	10 ans minimum
Garantie sur la couche d'usure	—	10 ans minimum

DEVIS

1. Voir la révision de la Section **09 61 00 – Préparation des planchers** annexée à la présente.

FIN DE LA SECTION

1.0 GÉNÉRALITÉS

1.1 Condition

- .1 La **Division 01 – Exigences générales** fait partie intégrante de la présente Section et toutes les exigences applicables doivent être respectées par l'Entrepreneur et ses sous-traitants.

1.2 Sommaire

- .1 Cette Section comprend tous les matériaux, les équipements, l'outillage et la main-d'œuvre requis pour la fourniture et l'application de la préparation des planchers pour recevoir divers finis.
- .2 Voir les dessins pour les types et emplacements des différents finis.

1.3 Travaux connexes

- .1 Voir plans - Revêtements de sol souples
- .2 Surfaces existantes

1.4 Références

- .1 Voir la **Section 01 45 00 – T** pour la légende des normes et des acronymes mentionnés dans cette Section.

1.5 Documents/éléments à soumettre

- .1 Soumettre les documents et éléments suivants conformément à la **Section 01 33 00-T**.

1.6 Assurance de la qualité

- .1 Qualifications (P.Q.)
 - .1 Les travaux doivent être exécutés par une main-d'œuvre qualifiée.
 - .2 Soumettre preuve écrite de qualifications.
- .2 Échantillons de l'ouvrage (E.O.)
 - .1 Voir les **Sections des finitions** concernées.
- .3 Réunion préalable à la mise en œuvre
 - .1 Tenir une réunion avec la participation des tous les fabricants et installateurs concernés, au cours de laquelle on examinera les exigences des travaux, les instructions d'application/de mise en œuvre des fabricants ainsi que les termes de la garantie offerte par ces derniers.

1.7 Gestion et élimination des déchets

- .1 Exécuter la gestion et l'élimination des déchets conformément à la **Section 01 74 21**.

1.8 Conditions de mise en œuvre

- .1 Maintenir les surfaces et l'air ambiant à la température requise par les manufacturiers, durant au moins **72 heures** avant, pendant et suivant l'exécution, dans les zones de travail et d'entreposage.
- .2 Une ventilation adéquate est requise pendant et après l'installation et le séchage.
- .3 S'assurer aussi que le taux d'humidité relative est maintenu au niveau recommandé par les manufacturiers.
- .4 Interdire l'installation des appareils d'éclairage et des tuyaux jusqu'au séchage des matériaux.
- .5 Interdire de fumer et afficher des enseignes appropriées.
- .6 Prévoir un éclairage adéquat, similaire aux conditions définitives, ou selon les recommandations des manufacturiers.
- .7 Prendre des mesures de protection et de sécurité durant l'application.

1.9 Garantie prolongée (G.P.)

- .1 Voir les **Sections des finitions** concernées.

2.0 PRODUITS

2.1 Généralités

- .1 Des produits de propriétés comparables, par des manufacturiers autres que mentionnés ci-dessous, peuvent être acceptable.
- .2 Les produits utilisés pour ragréage et lissage des surfaces de béton doivent présenter au moins les caractéristiques ci-après.
 - .1 Résistance à la compression : 25 MPa.
 - .2 Résistance à la traction : 7 MPa.
 - .3 Résistance à la flexion : 7 MPa.
 - .4 Densité : 1.9.
- .3 Ces mortiers doivent pouvoir être appliqués en couches d'au plus 50 mm d'épaisseur, pouvoir être dégradé en biseau et lissé à la truelle.
- .4 La première couche de mortier de ragréage/lissage doit être prête à recevoir a couche subséquente **48 heures** après l'application.

2.2 Matériaux

- .1 Type APR/BET – Apprêt pour surfaces de béton: tel que recommandé par le manufacturier, compatible avec l'adhésif du produit de finition, si requis.

-
- .2 Type MORT.CHAP.1 – Mortier cimentaire modifié, pour chapes de béton:
- .1 Mortier monocomposé à prise rapide, à retrait compensé, à séchage rapide, modifié avec un polymère, constitué de liants hydrauliques spéciaux, d'agrégats sélectionnés, d'additifs spéciaux, et résine polymérique, pour chapes de 10 mm (3/8") à 100 mm (4").
- Produit acceptable: "Mapecem 100" de Mapei,
"A38 MIX" de Ardex,
Ou équivalent approuvé lors de l'appel d'offres.
- .3 Type MORT.CHAP.2 – Mortier cimentaire époxydique à base d'eau, pour chapes de béton:
- .1 Mortier composé d'un liant époxydique à base d'eau, du ciment Portland et du sable de la rivière, pour chapes de 6 mm (1/4") à 50 mm (2").
- Produits acceptables :
 - .1 "Aquaclad" de Duochem.
 - .2 "Sandpox EE" de ICI Paints.
 - .3 Ou équivalent approuvé lors de l'appel d'offres.
- .4 Type MORT.NIV.1 - Composé nivelant et de réparation:
- .1 Un mélange de ciment Portland et de sable 1:3, avec un additif à une émulsion de latex synthétique, pour remplissage des dépressions dans le plancher de béton et pour les pentes de drainage, conforme aux normes ANSI A118.4 et CGSB 71-GP-30M, Type 2.
- Produits acceptables (pour l'additif):
 - .1 "Planicrete 50" de Mapei,
 - .2 "# 87 Latex Underlayment" de Flextile,
 - .3 **"A38" de Ardex,**
 - .4 Ou équivalent approuvé lors de l'appel d'offres.
- .5 Type MORT.NIV.2 – Composé nivelant et de réparation:
- .1 Cimenteux à haute résistance à la compression, à séchage rapide, prémélangé, autonivellant pour nivelage et réparation du substrat jusqu'à 12 mm (1/2") de profondeur, d'une résistance à la compression de plus de 29.5 Mpa (ASTM C109/C109M) ayant un retrait de pas plus que 0.05% après 28 jours de mûrissement.
- Produit acceptable : "Ultra/Plan" de Mapei,
"K13" de Ardex,
Ou équivalent approuvé lors de l'appel d'offres.
- .6 Type MORT.REMP.1 – Composé de remplissage de fissures et de réparation :
- .1 Adhésif et liant époxyde multi-usage, à deux composants, sans solvant, insensible à l'humidité et sans retrait, conforme à la norme ASTM C881, Types 1 et 2, Grade 2, Classes B et C.
- Produit acceptable : "Planibond EBA" de Mapei,
"EP2000" de Ardex,
Ou équivalent approuvé lors de l'appel d'offres.
- .7 Type MORT.REMP.2 – Mortier cimentaire modifié, pour remplissage de béton:
- .1 Mortier monocomposé à prise rapide, à retrait compensé, à séchage rapide, modifié avec un polymère, constitué de liants hydrauliques spéciaux, d'agrégats sélectionnés, d'additifs spéciaux, et résine polymérique.
- Produit acceptable : "Mapecem 100" de Mapei,
"A38 MIX" de Ardex,
Ou équivalent approuvé lors de l'appel d'offres.

- .8 Type MORT.REP.1 – Mortier cimentaire modifié, pour réparation du béton:
- .1 À séchage rapide, à retrait compensé, prédosé à deux composants modifié avec un polymère, constitué de liants hydrauliques spéciaux de haute résistance, d'agrégats sélectionnés, d'additifs spéciaux ; pour usage intérieur.
- Produit acceptable: "Mapecem 102" de Mapei,
"B24" de Ardex,
Ou équivalent approuvé lors de l'appel d'offres.
- .9 Type MORT.REP.1/HR – Mortier cimentaire modifié, pour réparation du béton, à haute résistance:
- .1 À séchage rapide, à retrait compensé, prédosé à deux composants modifiés avec un polymère, constitué de liants hydrauliques spéciaux de haute résistance, d'agrégats sélectionnés, d'additifs spéciaux ; à haute résistance à l'usure, pour usage intérieur et extérieur.
- Produit acceptable: "Mapecem 202" de Mapei, "B24" de Ardex, ou équivalent approuvé lors de l'appel d'offres.
- .10 Type MORT.REP.2 – Composé de ragréage:
- .1 Mélange de ciment Portland avec fibres et résine de polymère synthétique avec un additif au latex acrylique, pour apprêter le béton et réparer les fissures et les dépressions jusqu'à 3 mm (1/8") de profondeur, avec une adhérence de 2,8 MPa et une résistance à la compression de 32 MPa (ASTM C109/C109M) après 28 jours de mûrissement.
- Produit acceptable : "Plani/Patch" avec "Plani/Patch Plus" de Mapei, "Feather Finish" de Ardex, ou équivalent approuvé lors de l'appel d'offres.

2.3 Matériaux de finition

- .1 Voir les **Sections des finitions** concernées.

3.0 EXÉCUTION

3.1 Généralités

- .1 Préparer les surfaces selon les recommandations des manufacturiers.
- .2 Appliquer les produits spécifiés selon chaque cas, utilisant les types les meilleurs adaptés aux besoins.

3.2 Coordination

- .1 Coordonner les travaux avec la **Division 03**, afin de s'assurer du mûrissement complet du nouveau béton et qu'aucun d'agent scelleur ou de mûrissement nuisible à l'application des produits de finitions n'y soit intégré.
- .2 Dans le cas des surfaces existantes à réparer ou à finir, et qui sont endommagées, soit par le mouvement du bâtiment, des vibrations, des fuites, des impacts, etc., s'assurer que les causes des dommages sont éliminées à la source, et qu'aucun incident pareil causant des dommages ne sera répété.
- .3 Coordonner avec les manufacturiers des produits de finition, pour s'assurer de la compatibilité des produits et méthodes de préparation des substrats avec les matériaux de finition.

3.3 Inspection

- .1 S'assurer que les substrats à recevoir les finis sont acceptables du point de vue stabilité structural, nivelance, texture, humidité, propreté, etc.
- .2 Déterminer l'étendue d'ouvrage de réparation des surfaces existantes en présence des Professionnels et de l'Organisme public.
- .3 S'assurer que le taux d'humidité dans le substrat ne dépasse pas la limite recommandée par les manufacturiers du revêtement en aucun cas supérieure à 3% par volume. Voir la sous-section "**Contrôle de la qualité durant la pose**" ci-dessous.
- .4 Les surfaces doivent être propres, lisses, uniformes, sèches et exemptes de poussière, de saleté, de peinture, de graisse, d'agent de mûrissement, d'huile ou autres substances nuisant au rendement et à l'application des finis.
- .5 Les variations dans le niveau du substrat ne doivent pas excéder 3 mm dans 3 m (1/8" dans 10'-0"). S'assurer que les écarts ou que le béton défectueux ont été corrigés avant de débiter le travail.
- .6 S'il y a lieu, s'assurer que les pentes de drainage sont adéquates avant d'appliquer le fini; sinon, exécuter les réparations qui s'imposent avant le début des travaux.

3.4 Préparation des planchers

- .1 Aux endroits à recevoir un nouveau revêtement, nettoyer complètement les surfaces de béton, enlever la laitance s'il y a lieu, par grenailage d'acier, sablage, meulage, nettoyage à l'acide comme moyen de dernier recours (et avec rinçage entier des surfaces traitées) ou toute autre méthode acceptée par le fabricant du revêtement. Ne pas utiliser le grenailage d'acier ou l'acide sans la permission des Professionnels et des fabricants.
- .2 Meuler les saillies avec un papier abrasif de grosseur 20 (numéro 3 ½).
- .3 Aplanir les inégalités du support. Comblé les dépressions et boucher les fissures, joints, trous et autres défauts à l'aide d'un produit de remplissage pour support.
- .4 Enlever toute trace de graisse, d'huile ou d'autres contaminants et balayer la surface.
- .5 Si nécessaire, enlever les finis et/ou les adhésifs existants, ou préparer les surfaces adéquatement pour être prêtes à recevoir les nouveaux finis.
- .6 Laver les surfaces existantes au savon au TSP (triphosphate de sodium) et à l'eau chaude. Rincer à l'eau propre et laisser sécher.
- .7 Aux endroits affectés, scarifier les fissures étroites à 12.7 mm (1/2"), ensuite combler les dépressions et boucher les fissures, joints, trous et autres défauts à l'aide d'un matériau de remplissage pour support, ou d'un matériau de ragréage. Le niveau du plancher doit satisfaire les exigences des tolérances prescrites. Aux endroits tachés appliquer une couche de mortier de nivellement. Recouvrir la surface entière avec une couche mince de mortier de ragréage. Poncer pour enlever les traces de truelle. Nettoyer également au moyen d'une brosse d'acier.
- .8 Ne pas remplir les traits de scie et les joints de construction ou de dilatation avec un mortier ou un coulis.

-
- .9 Remplir les traits de scie avec un produit de remplissage de joint Type CALF.PS.EP, sur un fond de joint du type FD.J.PE si le trait de scie est plus profond que 6 mm (1/4").
 - .10 Où indiqué ou requis, recouvrir les surfaces existantes avec une chape de mortier pour chapes. Sabler une fois séchée.
 - .11 Où indiqué ou requis, créer les pentes vers le drain avec une chape de mortier pour chapes ou selon les recommandations du manufacturier des revêtements.
 - .12 Appliquer le produit d'étanchéité Type CALF.PU/SL pour sceller les joints des plaques d'acier, ou les joints de construction, utilisant des fonds de joint Type FD.J.PE ou FD.J.PO, le dernier avec les garnitures de joint Type JOIN/FBR.ASPH.
 - .13 Restreindre la circulation jusqu'à ce que les matériaux de ragréage et de réparation soient secs.
 - .14 Nettoyer à l'aspirateur les surfaces avant l'application de l'apprêt et de l'adhésif.
 - .15 Ne pas marquer le plancher avec des marqueurs contenant des solvants, ni des feutres ou des craies.
 - .16 Apprêter les surfaces selon les exigences des fabricants des finis de plancher – Voir les **Sections concernées**.

3.5 Application des finis

- .1 Voir les **Sections de finitions** concernées.

3.6 Contrôle de la qualité durant l'application (R.E.)

- .1 Avant de commencer les travaux, vérifier au moyen d'appareils de contrôle appropriés le taux d'humidité dans le substrat et soumettre un rapport selon les exigences de la **Section 01 33 00**, sans frais de l'Organisme public.

3.7 Nettoyage

- .1 Procéder au nettoyage conformément à la **Section 01 74 11**.
- .2 Éliminer du chantier tous les déchets et débris et enlever tous les matériaux non utilisés.
- .3 Laisser les substrats propres, secs, prêts à recevoir les finis.

Fin de la Section

ADDENDUM N° A03

PROJET: Remplacement de plancher de gymnase
École Lake of Two Mountains
2105, rue Guy, Deux-Montagnes, QC, J8H 1W9

DATE : 2024-06-27

PROJET CSSWL° : P1183-23-P01-2

PROJET ARCH N° : 24-937-XFA

Ce document devra faire partie intégrante des documents de soumissions et devra être signé par l'entrepreneur général à qui le contrat sera accordé. L'entrepreneur général devra accuser réception de cet addenda dans sa formule de soumission, en défaut de quoi, la soumission sera nulle et non avenue.

PLANS

ARCHITECTURE

- 1- Ajouter la phrase suivante à la note 9 de la Légende des Conditions existantes à la page A002 :
“Prévoir la réparation de ± 100 pi.li de fissures dans la dalle de béton avant l’installation des composantes du nouveau fini de plancher.”
- 2- Ajouter la phrase suivante à la note 5 de la Légende des Conditions existantes à la page A002 :
‘Ragrérer et peindre les portes suite à ces travaux (couleurs tel que l’existant). Réinstaller les plaques à pied suite à ces travaux’
- 3- Ajouter la phrase suivante à la note C02 de la Légende de Construction:
‘Ragrérer et peindre les murs suite aux travaux de remplacement des plinthes (couleurs tel que l’existant)’

FIN DE LA SECTION